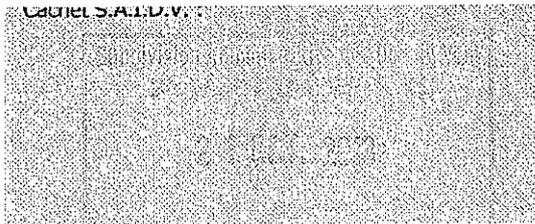




Ville de Pirae

POLYNÉSIE FRANÇAISE  
TAHITI



IN° ..... / 1001  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DELIBERATION N°88/2013 DU 15 OCTOBRE 2013

Relative au projet de rénovation du bâtiment dénommé « bâtiment du service hydraulique » situé dans l'enceinte des services techniques municipaux de la Ville de Pirae

L'an deux mille treize, le quinze octobre à neuf heures,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON**.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

**Mesdames Yvette LICHTLE et Eliane LECHENE**, ont été désignées pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Date de convocation :	<b>08 octobre 2013</b>
Date d'affichage :	<b>08 octobre 2013</b>

#### Résultats des votes

Pour	<b>23</b>
Contre	<b>0</b>
Abstentions	<b>0</b>

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

**15 Octobre 2013**

Affichage de la présente délibération le :

**23 OCT. 2013**

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare	X		
5	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette	X		
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	
12	MOE Elisabeth		X	Elisa YAO THAM SAO
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	TOUAITAHUATA Charles	X		
17	TANERPAU Viora		X	
18	TUEINUI Noël	X		
19	TICCHI William	X		
20	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
21	TAPUTU Karine		X	
22	TAURAA Stéphanie		X	Audrey DU SOUICH
23	TAVAE Imelda	X		
24	DU SOUICH Audrey	X		
25	MAI Teruirau		X	
26	MACE Miriama	X		
27	BREMOND Madeleine		X	
28	TEMARII Tahiri		X	
29	MERCERON Armelle	X		
30	FREBAULT Pierre		X	Théodore TETUAETARA
31	DOOM Yves		X	
32	TIRAO Aldo		X	William BENNETT
33	EBB-RAIOAOA Marie		X	Béatrice VERNAUDON
<b>18</b>			<b>15</b>	<b>5</b>

## **DELIBERATION N°88/2013 du 15 OCTOBRE 2013**

**Relative au projet de rénovation du bâtiment dénommé « bâtiment du service hydraulique » situé dans l'enceinte des services techniques municipaux.**

---

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE**

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;**

**Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU Le sinistre intervenu sur le bâtiment du service de l'hydraulique le 21 juillet 2013
- Considérant la nécessité de reconstruire le bâtiment du service de l'hydraulique et procéder à sa réaffectation pour les services techniques municipaux ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 15 octobre 2013

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>	
VOTANTS	<b>23</b>
POUR	<b>23</b>
CONTRE	<b>0</b>
ABSTENTION	<b>0</b>

**ADOPTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le projet de rénovation du bâtiment dénommé « bâtiment du service hydraulique » situé dans l'enceinte des services techniques municipaux est approuvé.

**Article 2 :** Le montant des travaux est arrêté à 16.500.000 F CFP (seize millions cinq cent mille F CFP) (TVA incluse) et se décompose comme suit :

Montant des travaux et études : 14.406.710 F CFP  
TVA (13%) : 1.872.872 F CFP  
TOTAL (TVA incluse) : 16.279.582 F CFP  
Arrondi à 16.500.000 F CFP

Ce coût comprend les études de maîtrise d'œuvre, les études de contrôle technique et les travaux.

**Article 3 :** Le plan de financement est arrêté comme suit :

Coût total des travaux (TVA incluse)	16.500.000 F CFP
Fonds propres de la commune	16.500.000 F CFP

**Article 4 :** Le Maire, ou en cas d'empêchement son adjoint dans l'ordre du tableau, est autorisé à lancer le ou les appels d'offres correspondants, à signer les marchés de travaux se rapportant à ce projet et à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement de ceux-ci.

**Article 5 :** La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

**Extrait certifié conforme au Registre des délibérations**

Pour le maire absent  
Le Premier adjoint

Mairai SUN



Acte rendu exécutoire  
après envoi à la Subdivision administrative

Le...2.1.OCT...2013..

et publication du ...2.3.OCT...2013..

Pour le maire absent  
Le Premier adjoint

Mairai SUN

